



## Mutation externe fonction publique territoriale

-----  
Par Philou

J'ai été suspendu de mes fonctions à titre conservatoire du 12 09 2019 au 11 01 2020.

En maladie pour dépression du 12 09 2019 au 21 03 2020.

Placé en confinement d'office par ma collectivité du 22 03 2020 au 11 05 2020.

Et de nouveau suspendu à titre conservatoire à partir du 12 05 2020 jusqu'à la fin de l'enquête préliminaire.

J'ai attaqué les deux arrêtés au TA le premier pour abus de pouvoir et le deuxième pour arrêté illégal (on ne peut pas prolonger la suspension si la justice n'est pas en mouvement).

J'aimerais savoir si à la suite du changement de maire celui ci pourrait annuler l'arrêté.

Et ma deuxième question puis je demander une mutation dans une autre collectivité.

En vous en remerciant par avance.

Cordialement

M MAIGRET Philippe